

# Déclaration liminaire intersyndicale pour la séance du CNESERAAV du 7 mai 2026.



Madame la ministre, Madame la présidente du CNESERAAV,

Le mardi 5 mai 2026, l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère a pris une décision unanime : le boycott du Comité Social d'Administration Ministériel et des instances nationales de dialogue social à venir donc aujourd'hui cette séance du CNESERAAV

Sans revenir sur tous les arguments de l'intersyndicale, nous souhaitons vous rappeler que, dans l'enseignement supérieur agricole comme dans les autres secteurs du ministère, la surcharge de travail est devenue structurelle. On empile les priorités comme les missions, et l'urgence du lendemain chasse celle de la veille pas encore réglée !

Certains contractuels de votre ministère, comme nous, représentants des personnels, et nos établissements eux-mêmes, sont en attente de réponses du Service des Ressources Humaines depuis parfois des mois. Ces non-réponses ne sont plus

tolérables.

Par ailleurs, nous avons appris au début d'année que des instructions avaient été données à des directeurs d'école d'ingénieur dans leur lettre d'objectifs :

*Vous veillerez à ce que les profils de recrutement d'enseignants-chercheurs prévoient directement la participation, par les activités d'enseignement et de recherche, au renforcement de la souveraineté alimentaire et à l'adaptation de l'agriculture aux transitions climatiques en renforçant les compétences dans les domaines agronomiques. Pour la sociologie ou les sciences politiques, vous privilégieriez le partenariat avec des établissements extérieurs (IEP, facultés, écoles de commerce...) seuls garants de disposer d'une diversité des écoles intellectuelles.*

Nous sommes d'abord surpris que ces lettres d'objectifs ne soient pas portées à la connaissance de la communauté de chacune des écoles de l'enseignement supérieur agricole. Nous exigeons que ces lettres soient rendues publiques puisque nos établissements sont gérés de façon démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures ; C'est même écrit dans le code de l'éducation pour quatre de nos établissements.

En outre une ingérence dans l'autonomie pédagogique et la liberté académique n'est pas acceptable que ce soit pour la sociologie ou les sciences politiques ou toute autre discipline. Nous dire comment doit être fait l'enseignement a outré les communautés et nous considérons que cela fragilise la liberté académique qui est tellement attaquée dans le monde et même dans certaines démocraties.

Ces protestations ont été relayées dans le monde universitaire et un article publié le 1er mai sur le site du Monde qui a été repris par de nombreux autres sites d'informations s'en

étonnent.

Nous partageons cette grande inquiétude et nous exigeons que de telles ingérences cessent.

Nous souhaitons que ce texte soit adressé à la ministre afin qu'elle nous réponde.